

## À propos de 60 Millions de consommateurs

60 Millions de consommateurs et son site [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com) sont édités par l'Institut national de la consommation (INC), établissement public à caractère industriel et commercial, dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (article L. 822-2 du code de la consommation).

L'INC et 60 Millions de consommateurs informent les consommateurs, mais ne les défendent pas individuellement. Cette mission est celle des associations agréées, dont la liste figure en page 99.

Le centre d'essais comparatifs achète tous les produits de façon anonyme, comme tous les consommateurs. Les essais de produits répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement ces produits et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité, mais pas de vérifier la conformité des produits aux normes en vigueur. Les essais comparatifs de services et les études juridiques et économiques sont menés avec la même rigueur et la même objectivité.

Il est interdit de reproduire les articles, même partiellement, sans l'autorisation de l'INC. Les informations publiées dans le magazine, en particulier les résultats des essais comparatifs et des études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire.

60 Millions de consommateurs, le magazine réalisé pour vous et avec vous.

# sommaire

Édito .....3

## ARGENT ET LOGEMENT

C d'actualité .....6

Rénovation énergétique  
Peut-on se fier au label RGE ? .....8

Thermostats connectés  
Des aides pour s'équiper .....10

Meublés de tourisme  
Les règles pour louer en ligne .....14

## PRÉPARER SA SUCCESSION

Les règles de la succession  
Des héritiers désignés par la loi ..... 18  
- Les enfants sont prioritaires ..... 19  
- Les autres parents : des héritiers secondaires ..... 22  
- Le conjoint survivant : il a toujours une place ..... 23

Avec ou sans testament  
Favoriser un de ses proches ..... 28  
- Transmettre plus aux enfants ..... 29  
- Privilégier le conjoint survivant ..... 31

Une fiscalité intéressante  
Donner de son vivant ..... 36  
- Choisissez selon votre profil ..... 38  
- Donnez sans impôts ..... 41

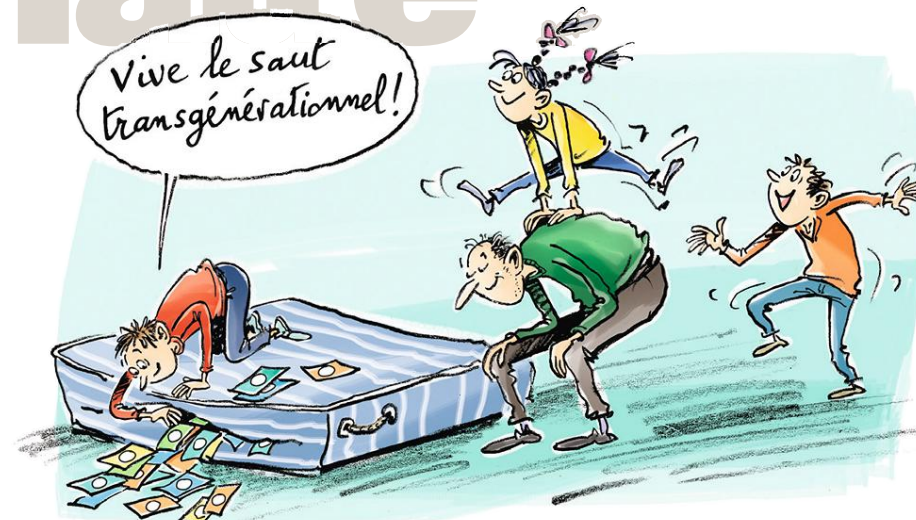
Assurance-vie  
Transmettez plus librement ..... 42

Assurances obsèques  
N'enterrez pas vos économies ..... 46

Check-list  
Les infos à rassembler ..... 52

Dispositions spécifiques  
7 idées reçues sur le testament ..... 54

Une profession décriée  
Régler un litige avec le notaire ..... 58



## RECUEILLIR UN HÉRITAGE

Après le décès  
Les six premières démarches ..... 64

Comptes du défunt  
Les banques se sucent ..... 66

Ouverture de la succession  
Bien franchir les obstacles ..... 70

Héritage  
Quand faut-il y renoncer ? ..... 78

Formalités  
La déclaration de succession ..... 82

Droits de succession  
S'en acquitter sans se ruiner ..... 84  
- À quel abattement a-t-on droit ? ..... 85  
- Comment calculer ce que l'on doit ? ..... 86  
- Payer sans être sur la paille ..... 88

Contester une succession  
Faites valoir vos droits ..... 90

Patrimoine  
Sortir d'une SCI ou d'une SARL ..... 94

## Assurances obsèques : un mauvais plan

La plupart du temps, vous cotiserez beaucoup plus que le capital qui restera à vos héritiers pour payer vos obsèques. Nous avons analysé 11 contrats : pour laisser 5 000 € à son décès, une femme de 62 ans devra verser entre 6 325 et 8 501 € sur 15 ans. Et pour les cotisations viagères, c'est encore pire. Mieux vaut investir dans un produit d'épargne classique (lire p. 46-51).



Tout crédit photo, sauf mention contraire : Getty Images, Adobestock, Shutterstock